

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

(Principales dépenses et recettes)

Présenté le 05 avril 2024 et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal (7 membres présents)

A l'inverse du Budget Primitif 2024, voté lui aussi par le Conseil Municipal, qui est un outil prospectif, le Compte Administratif 2023 rend compte des dépenses et recettes réelles de la commune pour l'année 2023. Il est également en accord avec le compte de gestion fourni par le Trésor Public.

Section de fonctionnement

Dépenses		arrondi	recettes		arrondi
Charges à caractère général	95 320,85€	36,5%	Produits des services du domaine et ventes	36 723,68€	12,5%
Charges de personnel	106 345,08€	40,7%	Impôts et taxes	130 389,15€	44,5%
Autres charges de gestion courante	59 155,44€	21,4%	Dotations, subventions et participations	116 295,17€	39,7%
			Autres produits de gestion courante	8 902,91€	3%
Total dépenses de fonctionnement : 261 527,97€			Total recettes de fonctionnement : 293 015,91€		

Commentaires :

Détails des dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : énergies et combustibles (bâtiments, éclairage public, véhicules) + fêtes et cérémonies (Noël, repas des + de 65 ans) + achats de petits équipements + logiciels mairie + assurances.

Charges de personnel : 5 employés (2 temps-pleins titulaires + 3 partiels)

Autres charges de gestion courante : indemnités élus + service incendie + écoles (frais de scolarité + participation aux cantines)

Détails des recettes de fonctionnement :

Produits des services du domaine et ventes : vente des coupes de chênes (par l'ONF) + participation de la Poste au fonctionnement de l'agence postale

Impôts et taxes : impôts directs locaux + fonds de péréquation + droits de mutation

Dotations, subventions et participations : dotations d'Etat

Autres produits de gestion courante : locations (2 logements communaux + salles des fêtes)

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles	32 281,20€	Total des recettes d'équipement	3 929,20€
Emprunts et dettes assimilées	8 005,29€	Dotations, fonds divers et réserves	50 242,81€
Total dépenses d'investissement :	40 286,49€	Total recettes d'investissement :	54 172,01€

Détail des dépenses d'investissement :

Immobilisations corporelles : Columbarium, panneaux de rues, tracteur tondeuse, débrousailluses, drapeaux, ordinateurs

Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital des emprunts

Détail des recettes d'investissement :

Recettes d'équipement : rétrocession de la participation citoyenne via la Fondation du Patrimoine pour la statue de St Hubert .

Dotations, fonds divers et réserves : FCTVA sur achats de biens et services 2021, virement de la section de fonctionnement

Pour rappel, les budgets sont consultables sur simple demande aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter de 2% les taux des taxes locales

	Ancien taux 2023	Nouveau taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB) :	31,91	32,55
Taxe foncière non-bâtie (TFNB) :	29,44	30,03
Taxe d'habitation (TH) résidences secondaires :	14,23	14,51

A noter : la valeur cadastrale des bases (fixée par l'Etat + 3,9%) et les taux départementaux ont aussi été revalorisés.

TARIFS BOIS

La commune propose à ses habitants – **sur réservation préalable courant novembre** – des affouages, l'attribution de coupes de bois (sur pied ou têtes de chêne) au sein des bois communaux, et ce dans le cadre de la gestion forestière par l'ONF de son domaine sylvicole. Un tirage au sort a lieu en mairie par les affouagistes eux-mêmes.

Le tarif du stère de bois reste inchangé par décision du Conseil municipal (8 €/stère le charme et le chêne, 4€/stère pour le bois blanc). *Informations en mairie.*